

Le Pôle Enfance, site de Luisant
Un.e ergothérapeute pour le dispositif pôle d'appui à la scolarité (PAS)
CDI à temps partiel - Poste à pourvoir dès que possible

L'ADAPEI 28, c'est 470 salariés, 350 travailleurs handicapés d'ESAT et au total, plus de 850 personnes en situation de handicap accueillies, répartis au sein de 26 établissements dans le département de l'Eure et Loir.

Sa devise est depuis de 60 ans : « Offrir, grâce à nos actions, la possibilité de s'épanouir à chaque personne que nous accompagnons. ». Rejoignez-nous pour y contribuer !

Structurée en association, elle est composée de 3 pôles, Enfance, Habitat et Travail et a pour vocations : d'assurer l'étude et la défense des intérêts moraux et matériels des personnes présentant une déficience intellectuelle ; de soutenir les familles ; et de créer, promouvoir, gérer au profit des personnes en situation de handicap mental toutes réalisations susceptibles d'assurer l'éducation, les soins et la rééducation, la formation professionnelle, la mise au travail, les loisirs et l'intégration sociale la plus complète, y compris en milieu ordinaire.

Description du poste

Afin de faciliter l'accessibilité à l'école et favoriser la réponse aux besoins éducatifs particuliers de certains élèves, la conférence nationale du handicap de 2023 a élaboré le PAS. Il doit notamment apporter de nouveaux services ainsi qu'une organisation en appui des professeurs, au sein même des écoles.

Dans ce cadre, les missions de l'ergothérapeute, seront au sein d'une équipe pédagogique et sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Pôle, d'apporter des éclairages et des conseils sur la situation des élèves identifiés.

Evaluer le contexte et l'environnement scolaire :

Il/Elle observe les capacités sensorielles, motrices, cognitives, affectives et émotionnelles de l'élève pour analyser les facilitateurs et obstacles à sa performance et son engagement. Il/Elle ajuste les aménagements en classe et conseille la famille si nécessaire.

Mettre en place les aménagements :

Il/Elle recommande et met en place des outils de compensation et d'adaptation (matériel, outils en classe, moyens de déplacement) pour compenser les limitations d'activité de l'élève et lui donner plus d'autonomie.

Participer à des actions d'information, de sensibilisation et prévention :

Il/Elle informe et sensibilise les équipes pédagogiques, mène des actions de prévention, et rédige des documents pour expliquer les besoins éducatifs particuliers des élèves. Il/Elle soutient le développement de compétences, anime des communautés de pratiques, rend compte de son activité, et évalue la pertinence des actions entreprises.

Qualifications et prérequis demandés

- Diplômé d'Etat d'Ergothérapie
- Permis de conduire B valide
- Casier judiciaire vierge (un extrait de casier judiciaire sera demandé)

Rémunération et avantages

- Rémunération annuelle brute de 12 833.09 € à 19 142.68 € pour 75.84 h par mois (selon expérience / grille CCN 66)
- Durée du temps de travail : 17.50 heures hebdomadaires
- Modulation du temps de travail, congés trimestriels et congés ancienneté
- Etablissement fermé lors des vacances scolaires
- Véhicule de service pour les départements au sein du département 28
- Téléphone portable et ordinateur
- Mutuelle santé et prévoyance, parcours d'accueil et intégration, indemnité kilométrique vélo, prime de présence, accord d'égalité professionnelle, chèques vacances, compte épargne temps, prime de partage de valeur, ...

Merci d'adresser lettre de motivation et CV à l'attention du directeur du Pôle Enfance, avant le 31 décembre 2024 : paolo.zambon@adapei28.com